



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
8 avril 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

**Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits
de base et le développement**

Troisième session
Genève, 23-25 mars 2011

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur les produits de base et le développement
sur sa troisième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 23 au 25 mars 2011

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Résumé du Président.....	2
A. Introduction	2
B. Évolution des marchés des produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives	3
C. Mesures permettant d'atténuer les incidences sur les pays dépendant des produits de base de la forte instabilité des prix et des revenus, et de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation des pays producteurs aux chaînes de valeur du secteur des produits de base.....	4
D. Approches novatrices pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base dans le cadre de partenariats multipartites efficaces.....	8
E. Séance spéciale consacrée à l'avenir du Fonds commun pour les produits de base	9
II. Questions d'organisation.....	10
A. Élection du bureau	10
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	10
C. Résultats de la session	11
D. Adoption du rapport de la réunion.....	11
Annexe	
Participation	12

I. Résumé du Président

A. Introduction

1. La troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, conformément au mandat établi par la Conférence à sa douzième session en avril 2008, a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 23 au 25 mars 2011. Outre les trois questions de fond inscrites à l'ordre du jour, une séance spéciale a été consacrée à l'orientation future du Fonds commun pour les produits de base.

2. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Petko Draganov, a évoqué les principaux objectifs de la réunion d'experts, à savoir aider les pays en développement tributaires des produits de base à mettre à profit pour leur développement la hausse des prix de ces produits, traiter les problèmes de développement liés à la dépendance à l'égard des produits de base, et aider les pays en développement à tirer davantage bénéfice de l'intégration mondiale des marchés pour réaliser leurs objectifs de développement. Il a souligné que la forte instabilité des prix sur les marchés des produits de base restait un problème majeur pour les pays en développement tributaires de ces produits. Des événements tels que inondations et incendies, ainsi que des situations pouvant être liées au réchauffement climatique, avaient accru les pressions exercées sur les prix des produits agricoles. De faibles niveaux d'investissement dans les secteurs des minéraux, des minerais et des métaux – ainsi que des difficultés concernant la modernisation des capacités extractives – avaient entraîné une contraction de l'offre. Associée à la hausse de la demande dans les pays à croissance dynamique, cette situation avait provoqué une instabilité et une hausse des prix ayant des incidences directes sur l'économie mondiale. Le Secrétaire général adjoint a attiré l'attention des participants sur quelques-unes des principales questions récemment débattues lors du deuxième Forum mondial sur les produits de base de la CNUCED, dont le thème avait été «l'instabilité sur les marchés internationaux de produits de base».

3. Une déclaration liminaire a également été faite par M. Ali Mchumo, Directeur général du Fonds commun pour les produits de base, qui a dit que le Fonds commun avait été créé pour assurer une répartition équitable des avantages économiques tirés de la production et du commerce des produits de base. Plutôt que d'essayer d'influer sur les prix du marché au moyen de stocks régulateurs, le Fonds s'attachait à apporter des solutions pratiques spécifiques aux pays en développement tributaires des produits de base – expansion et diversification des capacités de production, accroissement de la compétitivité, pénétration de nouveaux marchés, gestion des risques, développement de l'accès à des services tels que le financement.

4. Parmi les principaux enjeux pour la croissance économique mondiale et la stabilité sociale – en particulier dans les pays africains et les pays les moins avancés (PMA) – M. Mchumo a évoqué: a) la productivité agricole et l'utilisation efficace des ressources productives; b) un traitement équitable des producteurs de produits de base des pays en développement tributaires de ces produits; c) la gouvernance des ressources minérales; et d) l'instabilité des marchés de produits de base. Était également préoccupant le risque de voir l'instabilité des marchés financiers mondiaux provoquer une instabilité des marchés physiques de produits agricoles, au détriment des agents économiques les plus pauvres du secteur des produits de base.

5. M. Mchumo a souligné l'importance de ne pas perdre de vue l'objectif à long terme de mettre à contribution la puissance des marchés pour assurer des moyens de subsistance durables à tous les acteurs du secteur des produits de base. D'après lui, des engagements

durables d'améliorer les chaînes de valeur des produits de base, en période de prix élevés comme en période de faibles prix, donneraient de meilleurs résultats à long terme que des mesures financières d'urgence pour parer à des situations difficiles telles qu'une crise alimentaire.

B. Évolution des marchés des produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. Concernant l'évolution récente des marchés des produits de base et les problèmes sur ces marchés, quelques experts ont souligné la tendance à une instabilité croissante des prix. D'autres ont toutefois fait valoir que seule l'instabilité des prix des denrées alimentaires était nouvelle, et que l'instabilité sur d'autres marchés était la même depuis les années 70. La plupart sont convenus que les hausses des prix alimentaires en 2010 et au début de 2011 avaient principalement été provoquées par les fondamentaux du marché (déséquilibre de l'offre et de la demande), contrairement aux fortes hausses de 2008 qui avaient été exacerbées par la financiarisation des marchés de produits de base et par de mauvais choix stratégiques (par exemple, restrictions à l'exportation, achats d'urgence). Plus précisément, la plupart des experts sont convenus que des problèmes d'approvisionnement dus à des conditions météorologiques défavorables et à un manque persistant d'investissements, associés à une forte demande (en particulier dans les pays émergents) avaient provoqué les récentes hausses des prix des huiles végétales, du blé et du sucre, en particulier. Ils ont en outre identifié les facteurs ci-après en tant que moteurs de la hausse des prix: a) incidences des changements climatiques; b) diminution des ratios de stock dans les principaux pays exportateurs; c) manque de transparence des marchés; d) fluctuations des taux de change; e) niveau élevé des prix des intrants (notamment le pétrole); et f) spéculation.

7. Dans le cas des métaux et des minéraux, les experts ont estimé que la tension des marchés (provoquée par un sous-investissement et une forte demande dans les pays émergents, notamment la Chine) expliquait les récentes hausses de prix. Même pendant la récession de 2008 et 2009, les prix des métaux et des minéraux étaient restés orientés à la hausse. Quelques experts ont souligné que la domination exercée sur la production et le commerce par un tout petit nombre de sociétés dans le secteur des industries extractives était un important facteur. Par exemple, les trois plus grandes sociétés dans le secteur du minerai de fer contrôlaient 35 % de la production et 65 % du trafic maritime de ce produit. Enfin, un certain nombre de participants ont souligné l'influence sur les prix des produits de base de la Chine en tant que producteur et consommateur géant.

8. Les experts ont exprimé des opinions extrêmement divergentes lorsqu'il s'est agi d'évaluer les incidences de la financiarisation des marchés de produits de base sur l'instabilité des prix. Quelques-uns ont fait observer que l'instabilité des prix était forte même pour des produits qui n'étaient pas échangés dans des bourses de produits, par exemple le cadmium, le rhodium et le cobalt. D'autres ont estimé que le développement de produits dérivés de gré à gré et la pratique des transactions instantanées avaient exacerbé l'instabilité normale due au jeu des fondamentaux du marché qu'étaient l'offre et la demande. La plupart sont convenus que le manque de données faisait qu'il était difficile d'établir une relation de cause à effet entre la spéculation sur les marchés à terme et les prix actuels des produits de base.

9. D'après la plupart des experts, les perspectives quant à l'évolution des prix des produits de base étaient incertaines. Les incertitudes concernant l'offre, les incidences des changements climatiques, des événements géopolitiques inattendus, l'évolution des politiques dans les pays émergents et les activités spéculatives étaient autant d'éléments qui

rendaient très difficile d'établir des prévisions quant à cette évolution. Les prix des produits de base resteraient probablement élevés et instables à moyen terme.

10. Plusieurs experts ont souligné que de nombreux pays en développement dépendant des produits de base étaient importateurs nets de denrées alimentaires et de pétrole et avaient donc souffert des récentes tendances des prix des produits de base. En particulier, la récente flambée des prix alimentaires avait eu des incidences extrêmement négatives sur la sécurité alimentaire et la pauvreté. Les experts ont reconnu que les droits à l'exportation imposés par les grands pays exportateurs de denrées alimentaires étaient préjudiciables aux petits pays importateurs. Ils ont aussi fait observer que les pays producteurs n'avaient pas toujours pu tirer profit de la hausse des prix en raison de la faiblesse de leur position dans les chaînes de valeur. Enfin, ils ont rappelé que les subventions qui avaient déprimé les prix agricoles dans le passé étaient aussi en partie responsables de la dépendance des pays à l'égard des importations alimentaires.

11. Dans leur majorité, les experts ont reconnu que l'instabilité des prix était préjudiciable aux pays en développement tributaires des produits de base. L'instabilité avait des incidences au niveau microéconomique et au niveau macroéconomique – elle décourageait l'investissement, elle entravait la planification budgétaire et elle aggravait les inégalités. Il a en particulier été fait observer que pendant une crise les acteurs les plus faibles étaient éliminés, tandis que les plus forts consolidaient généralement leur hégémonie. D'un autre côté, il a aussi été estimé que les prix élevés des produits de base avaient contribué à la récente croissance économique dans des pays producteurs de produits de base à faible revenu ou à revenu intermédiaire. D'après certains, l'écart en matière de ressources et de technologie entre pays riches et pays pauvres s'élargissait néanmoins.

C. Mesures permettant d'atténuer les incidences sur les pays dépendant des produits de base de la forte instabilité des prix et des revenus, et de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation des pays producteurs aux chaînes de valeur du secteur des produits de base

(Point 4 de l'ordre du jour)

12. S'agissant des mesures visant à atténuer les incidences de la forte instabilité des prix, les experts ont vivement débattu de l'intérêt de resserrer la réglementation des marchés de produits. D'après certains participants, inquiets de la mainmise croissante des banques d'investissement sur les marchés de produits, le volume d'activités «non commerciales» dépassait désormais de loin le volume d'activités «commerciales», même dans le cas des denrées alimentaires. Les experts ont reconnu que parce que les marchés étaient interdépendants et que l'instabilité se transmettait des uns aux autres, la régulation devait être globale et concerner tous les produits. Il a en outre été suggéré de mieux harmoniser au niveau international la définition des catégories d'investisseurs et d'encourager l'échange d'informations et la coordination entre les autorités nationales de tutelle des marchés. À cet égard, certains experts ont dit que toutes les mesures devaient être arrêtées et coordonnées au niveau international conformément aux recommandations du G-20 et être intégrées dans les modifications des Règles dites de Bâle II et Bâle III et dans les règles du Conseil international des normes comptables (IASB). D'autres ont toutefois souligné la fonction utile des marchés à terme concernant la détermination des prix, la liquidité financière, les opérations de couverture et la gestion des risques, en déclarant que les arguments en faveur d'un renforcement de la réglementation étaient sans fondement. D'autres encore ont néanmoins argué que les fonctions utiles du marché soulignaient la nécessité d'une réglementation équilibrée (en d'autres termes, il était important «de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain»), et que la diversité des marchés de

produits appelait des règles différentes pour des produits différents. Quelques experts ont soutenu la proposition de créer une réserve virtuelle adossée à un fonds financier pour calmer les marchés en proie à une fièvre spéculative; un tel mécanisme, d'un coût minimal et sans effet de distorsion sur les marchés, résoudrait le problème des liens entre marchés financiers et marchés de produits.

13. Plusieurs experts ont fait valoir que, pour atténuer les incidences de l'instabilité des prix, il convenait de revoir les politiques de gestion de l'offre, y compris les stocks régulateurs. Ils ont souligné que les accords internationaux de produit avaient bel et bien réussi à stabiliser les prix dans le passé. Des études seraient nécessaires pour déterminer des moyens d'améliorer ces mécanismes et de les rendre plus flexibles et moins lourds. Toutefois, d'autres experts ont estimé que les difficultés qu'il y aurait à déterminer le niveau des stocks, les difficultés de gestion, les coûts en jeu et un manque de volonté politique rendraient totalement caduc aujourd'hui le recours à des stocks régulateurs internationaux. La plupart des experts ont semblé convenir que, pour limiter les crises de sécurité alimentaire résultant des fluctuations des prix internationaux des produits de base, des stocks alimentaires d'urgence devraient être constitués et financés aux niveaux national et régional. L'utilité de prix minimaux et de garantie à l'exportation a également été examinée; ces mécanismes avaient été utilisés avec succès avant la mise en œuvre des nouvelles disciplines commerciales multilatérales et des programmes d'ajustement structurel dans les pays en développement. Enfin, il a généralement été considéré que les actuels mécanismes de financement compensatoire de l'Union européenne et du Fonds monétaire international, tout en servant à stabiliser les recettes gouvernementales, étaient lourds, lents et procycliques, et ne protégeaient pas les petits producteurs agricoles.

14. De l'avis général, plus de transparence et d'information, s'agissant en particulier des stocks du secteur privé, contribuerait à freiner les fluctuations des prix et à en atténuer les incidences. L'information était particulièrement nécessaire pour éviter de mauvais choix stratégiques risquant d'aggraver les crises. Quelques experts ont estimé que l'information déjà disponible était suffisante, et qu'il s'agissait avant tout de l'interpréter correctement. Dans ce contexte, le Conseil international des céréales a expliqué le fonctionnement de son indice des prix des graines oléagineuses, et la CNUCED a mentionné ses portails d'information en ligne, destinés à réduire l'asymétrie de l'information relative aux marchés de produits (Infocomm, Infoshare, portail sur labellisation développement durable). Les experts ont également rappelé la demande adressée à la CNUCED par les pays africains concernant l'amélioration de l'accès à la chaîne de valeur des ressources minérales et de la visibilité de cette chaîne de valeur (Résolution de Bamako, 2009). Ils ont recommandé que la mise en place du Système d'échange d'informations sur les ressources naturelles contribue à l'appropriation et à la durabilité en mettant en avant le transfert de connaissances grâce à une étroite coopération avec des établissements de formation tels que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). La contribution du secteur privé à la collecte de données a été dûment reconnue et quelques experts ont demandé aux pays de redoubler d'efforts pour recueillir et diffuser une information exacte et précise. Les organisations internationales ont été invitées à aider à améliorer la transparence sur les marchés internationaux en collaborant avec les gouvernements pour la collecte de données sur les produits de base.

15. Les experts ont généralement reconnu que les structures de gouvernance internationale – y compris l'architecture internationale de l'économie des produits de base – n'avaient pas su évoluer en fonction des problèmes actuels des marchés de produits ni de la réalisation des objectifs internationaux de développement, dont l'objectif 1 du Millénaire pour le développement (réduction de la pauvreté). Il n'y a toutefois eu guère de consensus sur les mécanismes d'une nouvelle structure de gouvernance internationale ou sur la façon de concevoir une telle structure. Il a cependant été souligné qu'une politique des produits de base ne devrait pas cibler les seuls pays en développement tributaires de ces

produits – la moindre des raisons en étant que ces pays n’assuraient qu’une partie de la production (par exemple, 20 % du café et du thé, 50 % du cacao) – parce qu’une telle politique ne donnerait des résultats que s’il y avait la volonté politique nécessaire chez les acteurs du marché les plus puissants. De plus, les experts ont souligné que les produits de base étaient largement destinés à des pays en développement aujourd’hui et que les accords commerciaux régionaux, en particulier en Asie, progressaient rapidement alors que les accords internationaux stagnaient. Enfin, d’autres ont dit que la puissance commerciale était aujourd’hui concentrée dans les mains d’un tout petit nombre de sociétés privées et que le rôle des gouvernements dans les activités de production et de commercialisation avait fondamentalement changé à la suite de la mise en œuvre des programmes d’ajustement structurel. Il a en outre été souligné que la diversité des produits de base rendait caduque toute idée d’une solution unique et universelle. Les propositions concernant de nouvelles architectures de la gouvernance de l’économie des produits de base devaient tenir compte de ces réalités (structures de marché spécifiques selon les produits) pour être utiles. Les experts ont demandé aux organisations internationales de renforcer leur collaboration pour s’attaquer activement aux problèmes relatifs aux produits de base et proposer de nouvelles structures de gouvernance internationale. La présidence française du G-20 avait fait de l’amélioration des incidences des produits de base sur le développement dans les pays pauvres une priorité de son ordre du jour, position qui devait être soutenue par la communauté internationale du développement, en particulier les partenaires de développement.

16. Concernant les mesures pouvant être prises au niveau national, divers instruments de marché ont été examinés, dont les opérations de couverture pour réduire les incidences de l’instabilité des prix sur les recettes publiques. De tels mécanismes offraient certes des possibilités, mais la complexité des concepts, le manque de gestionnaires qualifiés, les obstacles bureaucratiques et l’incompréhension par l’opinion publique de ces outils étaient autant d’obstacles à leur adoption dans la plupart des pays en développement tributaires des produits de base. Les experts ont fait des suggestions quant aux moyens d’atténuer les risques personnels pour les responsables publics souhaitant encourager le recours à des mécanismes de couverture: analyses de gestion des risques, recours à des concours extérieurs aux fins de diagnostic, mobilisation d’un soutien politique en faveur des programmes, information destinée à rassurer les parties prenantes. Des filets de protection sociale à l’intention des travailleurs et des petits producteurs ont également été considérés comme des moyens importants d’atténuer les incidences sur les pauvres de l’instabilité des prix.

17. Les politiques nationales pouvaient sensiblement améliorer les chaînes de valeur. Des exemples au Ghana et en Zambie ont été cités pour illustrer la façon dont des politiques nationales relatives aux industries extractives pouvaient promouvoir des incidences positives de ces activités sur le développement. Les experts ont évoqué le recours à des mesures juridiques et budgétaires (par exemple, exemption de droits d’importation, zones industrielles spéciales) pour soit limiter les exportations de matières brutes, soit attirer des entreprises dans des activités à valeur ajoutée. D’autres mesures ont été mentionnées, dont des partenariats pour la renégociation des contrats, des groupes de travail multi-institutions pour une évaluation de la mise en œuvre des politiques, et la promotion publique d’une information géoscientifique pour encourager le développement de l’exploration de ressources minérales. Les experts ont par ailleurs débattu de la nécessité d’établir des prescriptions relatives aux éléments d’origine locale pour que les industries extractives profitent davantage à l’économie locale et à l’emploi. On a souligné l’importance d’adopter des politiques harmonisées entre les régions pour renforcer le pouvoir de négociation des pays vis-à-vis des entreprises. Enfin, les participants ont examiné différents mécanismes de transparence et mécanismes multi-institutions pour la perception des revenus, dans

l'optique d'une amélioration de la gestion des rentes de ressources au profit du développement.

18. Concernant les produits de base agricoles, les experts ont dit qu'il fallait analyser et corriger les imperfections du marché qui empêchaient les petits producteurs d'ajuster leur offre à un accroissement des prix et de la demande. Ils ont évoqué l'importance des services de vulgarisation agricole et de commercialisation, ainsi que des services financiers et des services d'assurance (y compris les systèmes de récépissé d'entrepôt et les bourses de produits). Par ailleurs, s'agissant de veiller à ce que les gains découlant des hausses de prix contribuent au développement, les experts ont évoqué l'accès aux intrants agricoles, la formation des agriculteurs aux compétences de gestion et à la planification financière, le renforcement des droits des femmes et la mise en place de réglementations visant à limiter l'accaparement des terres. L'initiative relative à l'élaboration de principes pour un investissement agricole responsable – lancée par la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA) – a été citée. Les experts ont souligné en particulier qu'un accroissement de la productivité agricole était indispensable pour freiner la dégradation de l'environnement, réduire la vulnérabilité des revenus et garantir la sécurité alimentaire aux groupes vulnérables, y compris les petits agriculteurs africains. Quelques experts ont également souligné combien il était important de promouvoir la production de cultures qui n'étaient pas commercialisées sur les marchés internationaux (par exemple, tubercules) et d'encourager des techniques culturales écologiques moins dépendantes d'intrants à base de pétrole afin de réduire la vulnérabilité des populations des pays en développement aux fluctuations des prix internationaux des produits de base et de promouvoir un développement durable. Les participants ont évoqué les gains pouvant être tirés du marché des droits d'émission de carbone et d'une «écologisation de l'économie». La question a été abordée de l'assistance nécessaire pour adapter la production agricole aux changements climatiques.

19. Pour réduire à terme les incidences de l'instabilité des prix des produits de base, les pays en développement tributaires de ces produits devaient se diversifier et produire des produits à valeur ajoutée. Toutefois, le développement d'activités à valeur ajoutée était resté très limité en Afrique subsaharienne, pour un certain nombre de raisons, dont des problèmes de gouvernance. D'aucuns ont fait valoir que le manque d'investissements – notamment dans les infrastructures et la technologie – était la principale raison d'une diversification limitée et du peu d'activités à valeur ajoutée dans certains pays en développement tributaires des produits de base. Les raisons de ce manque d'investissements devaient être analysées et corrigées. Quelques experts ont en outre souligné les incidences négatives des politiques d'ajustement structurel, en particulier sur le développement du secteur agricole en Afrique subsaharienne. D'autres ont déclaré que des mesures telles que: a) les normes; b) la fin des régimes commerciaux préférentiels pour les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique); et c) les conditions associées aux accords de partenariat économique avaient les mêmes effets que des obstacles non tarifaires au commerce et contribuaient à restreindre l'accès (entrée) aux marchés et donc à freiner toute progression au sein des chaînes de valeur.

20. Les experts ont insisté sur l'importance, pour surmonter les obstacles à la diversification, du commerce et de la coopération au niveau régional et de la coopération Sud-Sud, qui offraient des possibilités d'accès à différents marchés d'exportation, ainsi que de transfert de compétences et de technologie pour une progression au sein des chaînes de valeur. Des exemples ont été cités d'investissements agro-industriels et d'activités de modernisation dans le secteur, en Afrique subsaharienne, qui avaient donné de bons résultats. Quelques experts ont indiqué que les liens commerciaux avec l'Afrique du Sud avaient contribué à un rattrapage technologique dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Un certain nombre d'experts ont souligné la nécessité d'encourager le

secteur privé national afin de faire contrepoids à la puissance croissante des sociétés multinationales, celles-ci exerçant un pouvoir hégémonique sur les marchés leur permettant de tirer profit des chaînes de valeur au détriment des producteurs. Quelques experts ont souligné la nécessité d'une intervention publique au niveau national face aux carences du marché. D'une manière générale, les experts ont reconnu l'importance de l'investissement aussi bien public que privé. Des expériences positives d'intégration verticale montraient que les produits de base pouvaient dégager des profits soutenus et des revenus décents pour un large éventail d'acteurs de la chaîne de valeur, de la production primaire à la consommation finale, si des politiques appropriées étaient mises en œuvre.

D. Approches novatrices pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base dans le cadre de partenariats multipartites efficaces

(Point 5 de l'ordre du jour)

21. Les experts sont généralement convenus que ni le gouvernement ni le secteur privé ne pouvait, seul, résoudre les énormes problèmes auxquels était confronté le secteur des produits de base. Les participants ont présenté des modèles théoriques et des exemples concrets dans lesquels les pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations internationales, des organismes internationaux de produit et le secteur privé exerçaient des fonctions complémentaires reposant sur la confiance, la dépendance réciproque et des scénarios «gagnant-gagnant». Ont été évoqués à cet égard l'évolution du rôle des gouvernements (de la promotion des industries à la réglementation des chaînes de valeur), l'influence et la mobilisation croissantes des ONG, et les considérables écarts de puissance commerciale au sein du secteur privé (entre grandes sociétés multinationales et entreprises nationales).

22. Sur la question de partenariats multipartites efficaces pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base dans le secteur des industries extractives, une description a été présentée du cadre directeur pour les industries extractives du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable. Ce cadre définissait tout un éventail de mesures pour améliorer la contribution au développement des activités extractives. L'Initiative sur la transparence des industries extractives a également été mentionnée, qui était appliquée par 24 pays dotés de ressources minérales et qui visait à accroître la transparence et la responsabilité en matière de revenus nationaux provenant des ressources minérales.

23. Dans le secteur agricole, des initiatives multipartites visant à définir et appliquer des stratégies dans le secteur du café en Afrique ont été évoquées. Des partenariats multipartites au Cameroun, en République démocratique du Congo, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, organisés par l'ONG Café Africa, avaient créé une vision commune, une confiance et des synergies entre les différents acteurs de la chaîne de valeur en vue de remédier aux imperfections du marché et au déficit d'information, et d'encourager les investissements dans le secteur face à l'accroissement de la demande internationale.

24. Un participant a dit que l'environnement international n'encourageait pas les partenariats multipartites. Le succès de tels partenariats passait par des conditions réglementaires équitables, la transparence, l'état de droit et l'application de politiques de concurrence. Toutefois, les conditions internationales n'avaient pas permis d'assurer ces éléments, ni de stabiliser les prix et les revenus des producteurs, de régler les questions de sécurité alimentaire mondiale, de réguler l'investissement étranger direct et de traiter de questions de concurrence telles que le soutien interne, les crédits à l'exportation, le système des doubles prix des produits énergétiques et l'accès aux ressources. L'intervenant a fait valoir que l'actuel cadre réglementaire international n'offrait que de très faibles perspectives pour des partenariats multipartites internationaux dans la chaîne de valeur. Des

exemples de partenariats réussis concernaient les diverses normes et certifications publiques et privées, et nationales et internationales, qui avaient été élaborées, ainsi que des partenariats reposant sur des droits de propriété intellectuelle. Une nouvelle génération d'accords bilatéraux d'investissement en phase avec les nouveaux modes d'organisation de l'activité dans le secteur des produits de base et l'intérêt public encourageraient une coopération verticale pour résoudre les problèmes du secteur.

E. Séance spéciale consacrée à l'avenir du Fonds commun pour les produits de base

25. Cette séance spéciale consacrée à l'avenir du Fonds commun pour les produits de base a été organisée à la demande des administrateurs du Fonds. Dans la perspective de la fin de son actuel cycle de financement en décembre 2011, le Fonds commun pour les produits de base avait entrepris un examen institutionnel en vue de déterminer ses futurs domaines de collaboration et d'intervention. Le Directeur général et le Président du Conseil d'administration du Fonds profitaient ainsi de la réunion d'experts pluriannuelle, et de la participation d'un large éventail de parties prenantes, pour recueillir des avis et des recommandations quant à l'orientation future du Fonds.

26. Des experts d'organismes internationaux de produit ont décrit l'expérience positive de leur collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base et ont souligné que le mandat et les travaux du Fonds restaient tout à fait pertinents. Le Fonds avait en particulier apporté aux organismes internationaux de produit un cadre pour la mise en œuvre d'actions concrètes permettant de tirer parti de perspectives de développement. Par ailleurs, leurs liens avec le Fonds commun pour les produits de base avaient permis à différents organismes internationaux de produit d'attirer, en tant que membres, un plus grand nombre de gouvernements.

27. Quelques experts ont suggéré que l'on réévalue la couverture régionale obligatoire des projets du Fonds commun, en raison des dépenses et des complexités qui en découlaient. Un plus large éventail de mécanismes devrait être envisagé pour échanger les enseignements tirés de l'expérience. D'autres experts ont proposé que le Fonds soit ouvert au financement de projets directement parrainés par des organisations autres que des organismes internationaux de produit. Quelques-uns ont suggéré que le Fonds cible le secteur privé dans les pays en développement, au-delà des organisations de producteurs. Il a également été proposé que les questions de parité et d'adaptation aux changements climatiques continuent d'être prises en compte dans les projets du Fonds. D'autres experts ont cependant estimé que le Fonds devrait continuer de jouer un rôle de sensibilisation et d'information, s'agissant en particulier de répercuter aux niveaux national et local les résultats des discussions internationales relatives aux produits de base.

28. Les experts ont exprimé des vues diverses sur la viabilité de stocks régulateurs. Plusieurs ont estimé que le Fonds commun pour les produits de base devrait être en mesure de financer des stocks régulateurs de denrées alimentaires. Il a été estimé que les échecs, par le passé, des accords de régulation de l'offre avaient principalement été dus à des raisons politiques et qu'il y avait de bonnes et valables raisons économiques d'entretenir des stocks régulateurs aujourd'hui. En particulier, des stocks régulateurs destinés à limiter les variations extrêmes des prix des plus importantes denrées de base pour la sécurité alimentaire pourraient être extrêmement bénéfiques pour l'économie mondiale et les pays en développement. Il a toutefois été reconnu que la constitution de stocks régulateurs internationaux passait nécessairement par un consensus politique qui faisait actuellement défaut.

29. La plupart des experts sont convenus que, étant donné la capacité de projets pilotes d'avoir de larges incidences, le niveau relativement faible des financements individuels (maximum de 3 millions de dollars) était suffisant. La capacité d'absorption limitée des organismes d'exécution dans les pays pauvres était également un facteur à prendre en considération. Toutefois, certains experts ont indiqué que, sur l'ensemble des projets soumis, trop peu étaient finalement financés, ce qui témoignait des ressources limitées du Fonds commun. Quelques-uns ont estimé que le Fonds commun était un donateur «souple», en faisant valoir qu'il devait poursuivre ses efforts pour privilégier l'efficacité lors de l'examen des propositions de projet et de l'évaluation de l'exécution des projets.

30. Quelques experts ont déclaré souhaiter que la réévaluation du rôle du Fonds commun pour les produits de base participe d'une plus large réévaluation de l'architecture de la coopération internationale dans le secteur des produits de base, et s'étende à toutes les organisations internationales compétentes (par exemple, FAO et CNUCED). D'autres ont toutefois estimé que différer les décisions concernant le rôle futur du Fonds commun serait préjudiciable à la coopération internationale et que le Fonds ne devrait pas attendre une évaluation de la nouvelle architecture en formation. Le développement de cette nouvelle architecture et la restructuration des organisations pouvaient être menés en parallèle.

31. Une dernière question fondamentale soulevée au cours de la séance spécialement consacrée à l'avenir du Fonds commun pour les produits de base a été la proposition faite par un expert d'accroître la participation du secteur privé aux activités des organismes internationaux de produit. Tout en soutenant pleinement cette proposition, un certain nombre de participants ont souligné qu'il était important pour les organismes internationaux de produit de conserver leur indépendance vis-à-vis du secteur privé, afin de préserver la possibilité pour les acteurs les plus faibles des chaînes mondiales de valeur, en particulier les producteurs, de faire entendre leur voix. Leur actuelle collaboration étroite avec le secteur privé permettait à ces organismes d'établir des statistiques et des analyses du secteur des produits de base qui intéressaient les besoins pratiques de toutes les parties prenantes et étaient utiles. La masse d'informations statistiques – facilitée par les technologies de l'information – pouvait être préjudiciable à l'efficacité de l'élaboration des politiques si elle rendait plus difficiles et plus compliqués le tri et l'interprétation de l'information.

II. Questions d'organisation

A. Élection du bureau

32. À sa séance plénière d'ouverture, le mercredi 23 mars 2011, la réunion d'experts a élu le bureau ci-après:

Président:	M. Maurice Peter Kagimu Kiwanuka (Ouganda)
Vice-Président/Rapporteur:	M. Eric Adam (France)

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

33. Également à sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/C.I/MEM.2/12; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Évolution des marchés des produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives.
4. Mesures permettant d'atténuer les incidences sur les pays dépendant des produits de base de la forte instabilité des prix et des revenus, et de faciliter la création de valeur ajoutée et une plus grande participation des pays producteurs aux chaînes de valeur du secteur des produits de base.
5. Approches novatrices pour résoudre les problèmes relatifs aux produits de base dans le cadre de partenariats multipartites efficaces.
6. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la session

34. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 25 mars 2011, la réunion d'experts a décidé que le Président établirait un résumé des débats (voir le chapitre I).

D. Adoption du rapport de la réunion

35. Également à sa séance plénière de clôture, la réunion d'experts a autorisé le Vice-Président/Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion d'experts:

Allemagne	Japon
Angola	Jordanie
Arabie saoudite	Kazakhstan
Argentine	Lesotho
Azerbaïdjan	Madagascar
Bahreïn	Mali
Belgique	Maroc
Bénin	Mexique
Brésil	Myanmar
Brunéi Darussalam	Nigéria
Chine	Oman
Côte d'Ivoire	Ouganda
République dominicaine	Ouzbékistan
Éthiopie	Philippines
Fédération de Russie	Qatar
France	Soudan
Ghana	Suriname
Haiti	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Indonésie	Togo
Iran (République islamique d')	Turquie
Iraq	Viet Nam
Italie	Zambie

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Banque asiatique de développement
 Banque interaméricaine de développement
 Centre Sud
 Fonds commun pour les produits de base
 Conseil international des céréales
 Fonds de l'OPEP pour le développement international
 Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Groupe d'étude international du jute
 Organisation internationale du sucre
 Union africaine
 Union européenne

3. Le Programme des Nations Unies pour le développement était représenté à la session.

* La liste des participants porte la cote TD/B/C.I/MEM.2/Inf.3.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Organisation mondiale du commerce

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation
 des Nations Unies
 Ingénieurs du monde
 Ocaproce International

Catégorie spéciale

Grain and Feed Trade Association

En cours d'affiliation

Fondation Alhakim
 Ferdous International Foundation

6. Les invités ci-après ont participé à la réunion d'experts:

(par ordre d'intervention)

M. Ali **Mchumo**, Directeur général du Fonds commun pour les produits de base (Pays-Bas)

M. David **Hallam**, Directeur de la Division du commerce et des marchés, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome)

M. Etsuo **Kitahara**, Directeur exécutif du Conseil international des céréales (Londres)

M. Curtis **Stewart**, chef, Environnement et économie, Groupe d'étude international du nickel (Portugal)

M. Anton **Löf**, analyste de recherche, Groupe des matières premières (Suède)

M. Eduardo **López**, analyste des marchés, Agence internationale de l'énergie

M. Máximo **Torero**, Directeur de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (États-Unis)

M. Eugenio Díaz **Bonilla**, Banque interaméricaine de développement (États-Unis)

M. Bernard **Valluis**, Président délégué de l'Association nationale de la meunerie française (Paris)

M. Thomas **Lines**, consultant, Trade and Food Security (Royaume-Uni)

M^{me} Lillian **Bwalya**, Première Secrétaire de la Mission permanente de la Zambie (Genève)

M. Ben **Aryee**, Président de la Commission des ressources minérales (Ghana)

M. Jean-François **Casanova**, Président de Strategic Risk Management (France)

M. Rolf W. **Boehnke**, ancien Directeur général du Fonds commun pour les produits de base (Allemagne)

M. Mariama **Williams**, chercheur, Centre Sud (Genève)

M. John **Schluter**, Président de Café Africa International (Suisse)

M. Christian **Häberli**, chercheur, World Trade Institute, Université de Berne

M. Singh **Siddarth**, Président du Conseil d'administration du Fonds commun pour les produits de base

M. Kees **Burger**, professeur associé d'économie du développement, Université de Wageningen (Pays-Bas)